

Vendredi 20 décembre 2019 N° 462

Recueil des Actes administratifs

SOMMAIRE

Commission permanente

Séance du 13 décembre 2019

N°s 01/02/03/04/05/06/07/08/09/10/11/12/13/14/15/16/ 17/18/19/20/21/22/23/24/25/53/26/27/28/29/30/31/32/ 33/34/35/36/37/56/38/39/40/41/42/43/44/54/45/46/47/48/49/ 50/51/52/53/54/55



TABLE DES MATIERES

Délibérations de la Commission permanente du 13 décembre 2019

N° de	TITRE	Page
dossier		écran
1-1	DEMANDES DE GARANTIE D'EMPRUNT - ORNE HABITAT - DEMANDE DE GARANTIE DU DEPARTEMENT A HAUTEUR DE 50 % SUR LE CONTRAT DE PRET N°101688 D'UN MONTANT DE 372 777 €, CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS ET DESTINE A FINANCER LA CONSTRUCTION DE 5 LOGEMENTS A LANDISACQ.	6
1-2	DEMANDES DE GARANTIE D'EMPRUNT - ORNE HABITAT — DEMANDE DE GARANTIE DU DEPARTEMENT A HAUTEUR DE 50 % SUR LE CONTRAT DE PRET N°101699 D'UN MONTANT DE 600 000 €, CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS ET DESTINE A FINANCER LA REHABILITATION DE 80 LOGEMENTS A FLERS.	6
1-3	DEMANDES DE GARANTIE D'EMPRUNT - ORNE HABITAT — DEMANDE DE GARANTIE DU DEPARTEMENT A HAUTEUR DE 50 % SUR LE CONTRAT DE PRET N°102277 D'UN MONTANT DE 450 000 €, CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS ET DESTINE A FINANCER LA CONSTRUCTION DE 30 LOGEMENTS A FLERS.	6
1-4	GARANTIE D'EMPRUNT ORNE HABITAT – DEMANDE DE GARANTIE DU DEPARTEMENT A HAUTEUR DE 50 % SUR LE CONTRAT DE PRET N°101935 D'UN MONTANT DE 1 272 000 €, CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS ET DESTINE A FINANCER LA REHABILITATION DE 54 LOGEMENTS A ALENCON.	7
2	INFORMATION DES ELUS SUR LES MARCHES CONCLUS PAR LE DEPARTEMENT : MARCHES SUR LES PROCEDURES ADAPTEES D'UN MONTANT INFERIEUR A 221 000 EUROS HT	7
3	AIDES A L'ENVIRONNEMENT	7
4	SUBVENTIONS ALLOUEES AUX STRUCTURES D'ACCUEIL 2020	10
5	CONVENTIONS ANNUELLES DE PARTENARIATS ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL ET L'ASSOCIATION LEHUGEUR LELIEVRE POUR LES SERVICES DE MEDIATION FAMILIALE - ESPACES RENCONTRE ET MISSIONS DU SERVICE D'ACTON EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT (AEMO)	10
6	INDEMNISATION DES ETUDIANTS EN MEDECINE GENERALE QUI EFFECTUENT LEUR STAGE DANS L'ORNE	10
7	DEMANDES DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	11
8	AIDES AU TOURISME	12
9	PLAN NUMERIQUE ORNAIS - SUBVENTION INTERNET	12
10	PARTICIPATION DE L'ORNE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES COLLEGES DE L'EURE-ET-LOIR - ANNEE SCOLAIRE 2017-2018	12
11	FORFAIT EXTERNAT DES COLLEGES PRIVES POUR L'ANNEE 2020	13
12	CONVENTIONS D'UTILISATION DES PISCINES PAR LES COLLEGIENS - ANNEE SCOLAIRE 2019-2020	13

14 14 15 15
14 15 15
15
15
16
16
17
18
18
19
19
19
20
21
21
21
21
22
22
1

35	ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS D'AIDE A L'INVESTISSEMENT DES EHPAD DE VIMOUTIERS ET LONGNY-LES-VILLAGES	22
36	AVENANT N°1 AU PROTOCOLE D'ACCORD AVEC L'ASSOCIATION NORMANDIE DEPISTAGE DES CANCERS	23
37	ORGANISATION DE SEJOURS EN CENTRES DE VACANCES EN FRANCE POUR LES ENFANTS CONFIES AU DEPARTEMENT DE L'ORNE	23
56	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2019 A L'ASSOCIATION « UN AUTRE CHEMIN POUR APPRENDRE » - SUR TABLE	24
38	SOLIDARITE TERRITORIALE	24
39	AIDES A L'AGRICULTURE	25
40	AGRICULTURE - SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A L'ASSOCIATION FERME EN FETE	29
41	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'ANCIENNE VOIE FERREE EN VOIE VERTE ENTRE ALENCON ET RIVES D'ANDAINE (COUTERNE)	29
42	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA VOIE VERTE ALENCON / RIVES D'ANDAINE - REPARATION DES OUVRAGES D'ART	29
43	VELOROUTE V44 - CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER	30
44	VELOSCENIE - CONVENTION DE PARTENARIAT 2019-2022	30
54	LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE – SUR TABLE	30
45	DISPOSITIFS RELAIS RATTACHES AUX COLLEGES ORNAIS - DEMANDES DE SUBVENTION 2019	30
46	DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2019 - COLLEGE GASTON LEFAVRAIS DE PUTANGES-LE-LAC	31
47	REVERSEMENT DU CREDIT NOURRITURE DU COLLEGE D'ECOUCHE- LES-VALLEES SUITE AUX TRAVAUX DE RESTRUCTURATION	31
48	SUBVENTION AU TITRE DE L'ACTION CULTURELLE	31
49	DEMANDE DE SUBVENTION DES « AMIS DE MARCEL PIERRE »	31
50	DEMANDE DE SUBVENTION DU COMITE JUNO CANADA NORMANDIE	32
51	AIDES A LA JEUNESSE (9327)	32
52	ANIMATION SPORT (931)	32
55	DESIGNATION DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS	33

DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Du 13 DECEMBRE 2019

D.1-1 DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT ORNE HABITAT – DEMANDE DE GARANTIE DU DEPARTEMENT A HAUTEUR DE 50% SUR LE CONTRAT DE PRET N° 101688 D'UN MONTANT DE 372 777 €, CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS ET DESTINE A FINANCER LA CONSTRUCTION DE 5 LOGEMENTS A LANDISACO

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'accorder sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 372 777 € souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations par Orne Habitat, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°101688, joint en annexe à la délibération, constitué de trois lignes de prêt et faisant partie intégrante de la délibération. Ce prêt est destiné à financer la construction de 5 logements à Landisacq (Résidence du Coteau).

Reçue en Préfecture le : 16 décembre 2019

D.1-2 DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT ORNE HABITAT — DEMANDE DE GARANTIE DU DEPARTEMENT A HAUTEUR DE 50% SUR LE CONTRAT DE PRET N° 101699 D'UN MONTANT DE 600 000 €, CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS ET DESTINE A FINANCER LA REHABILITATION DE 80 LOGEMENTS A FLERS

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'accorder sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 600 000 € souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations par Orne Habitat, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°101699, joint en annexe à la délibération, constitué d'une ligne de prêt et faisant partie intégrante de la délibération. Ce prêt est destiné à financer la réhabilitation de 80 logements à Flers (Allée des Oiseaux).

Reçue en Préfecture le : 16 décembre 2019

D.1-3 DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT ORNE HABITAT – DEMANDE DE GARANTIE DU DEPARTEMENT A HAUTEUR DE 50% SUR LE CONTRAT DE PRET N° 102277 D'UN MONTANT DE 450 000 €, CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS ET DESTINE A FINANCER LA CONSTRUCTION DE 30 LOGEMENTS A FLERS

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'accorder sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 450 000 € souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations par Orne Habitat, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°102277, joint en annexe à la délibération, constitué d'une ligne de prêt et faisant partie intégrante de la délibération. Ce prêt est destiné à financer la démolition et la reconstruction de 30 logements à Flers (Clos Fleuri).

Reçue en Préfecture le : 16 décembre 2019

D.1-4 GARANTIE D'EMPRUNT ORNE HABITAT – DEMANDE DE GARANTIE DU DEPARTEMENT A HAUTEUR DE 50% SUR LE CONTRAT DE PRET N° 101935 D'UN MONTANT DE 1 272 000 €, CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS ET DESTINE A FINANCER LA REHABILITATION DE 54 LOGEMENTS A ALENCON

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'accorder sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 1 272 000 €, souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations par Orne Habitat, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°101935, joint en annexe à la délibération, constitué de deux lignes de prêt et faisant partie intégrante de la délibération. Ce prêt est destiné à financer la réhabilitation de 54 logements à Alençon (La Croix Mercier).

Reçue en Préfecture le : 16 décembre 2019

D. 2. INFORMATION DES ELUS SUR LES MARCHES CONCLUS PAR LE DEPARTEMENT : MARCHES SUR LES PROCEDURES ADAPTEES D'UN MONTANT INFERIEUR A 221 000 EUROS HT

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé de prendre acte des décisions prises par le Président du Conseil départemental dans le cadre de sa délégation en matière de marchés publics.

Reçue en Préfecture le : 17 décembre 2019

D. 3. AIDES A L'ENVIRONNEMENT

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

<u>Action 9231</u> – <u>Eau</u>

<u>ARTICLE 1</u>: d'accorder les subventions aux 4 collectivités figurant dans le tableau joint en annexe 1 pour un montant de 214 520 €

Les crédits correspondants seront prélevés pour :

- $46\,400$ € sur le chapitre 204 imputation B4400 204 204141 74 gérée sous autorisation de programme B4400 I 9 du budget départemental.,
- 168 120 € sur le chapitre 204 imputation B4400 204 204142 74 gérée sous autorisation de programme B4400 I 9 du budget départemental.

ARTICLE 2 : d'accorder une subvention de 10 % au Syndicat du bassin de la Haute Sarthe, pour financer les travaux de restauration et d'entretien des bassins de l'Huisne, de l'Hoëne, de la Pervenche et de l'Erine pour un montant total de 117 900 € TTC représentant une subvention maximale de 11 790 €

<u>ARTICLE 3</u>: de retirer la subvention de 23 205 € attribuée au Parc naturel régional Normandie Maine par la Commission permanente du 8 juillet 2016 pour la mise en œuvre de la 2ème tranche du contrat territorial milieu aquatique Mayenne amont.

<u>ARTICLE 4</u>: d'attribuer une subvention de 14 % au Parc naturel régional Normandie-Maine pour la mise en œuvre de la 2ème tranche du contrat territorial Mayenne amont pour un montant total de 154 555,16 €TTC, représentant une subvention maximale de 21 637,72 €

Action 9232 - Développement durable

ARTICLE 5 : d'accorder les subventions aux 67 particuliers figurant dans le tableau joint en annexe au titre de la lutte contre la précarité énergétique suivant conditions de ressources, pour un montant de 53 750 €

La dépense correspondante sera prélevée sur le chapitre 204 imputation B4400 204 20421 74 gérée sous autorisation de programme B4400 I 10 du budget départemental.

Action 9234 - Aides diverses - Plantations

ARTICLE 6: d'accorder les subventions suivantes :

Plan de gestion

Bénéficiaires	Montant forfaitaire de l'aide en €
GAEC de la Bunouderie La Bunouderie 61700 AVRILLY	800
EARL Robillard La Pelouinière 61330 CEAUCE	800
Nicolas CHAMDRU La Fourère 61700 CHAMPSECRET	800
EARL du Grand Val Le Val Athis de l'Orne 61430 ATHIS VAL DE ROUVRE	800
GAEC du Grand Manoir Les Manoirs 61220 MENIL DE BRIOUZE	800
EARL Haras des Chardonnets La Vrainière 61800 St QUENTIN LES CHARDONNETS	800
GAEC Bellevue Gatenoë St Didier sous Ecouves 61320 L'OREE D'ECOUVES	800
EARL de la Roche La Douardière 61700 LONLAY L'ABBAYE	800
	6 400

Plantations: opération individuelle

Bénéficiaires		Type de plantation	Longueur du projet en m	Montant unitaire de l''aide en €	Montant de la subvention en €
EARL La Motteraye 2340 Route des des	Agriculteurs personnes morales	Création de haies à plat – Le Renouard	487	1	
Autels St Bazile Les Autels St Bazile 14140 LIVAROT PAYS D'AUGE	exerçant une activité agricole (GAEC, EARL,)	Rénovation ou reconnection de haies existantes – Le Renouard	466	1	953
EARL des Cistels Meslé	Agriculteurs personnes morales	Création de haies à plat	225	1	
Sentilly 61150 MONTS SUR ORNE	exerçant une activité agricole (GAEC, EARL,)	Rénovation ou reconnection de haies existantes	80	1	305
Conservatoire d'espaces naturels Normandie Ouest	Association loi	Création de haies à plat – Aubry-le- Panthou	700	1	
320 Quartier Le Val 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	1901	Rénovation ou reconnection de haies existantes – Aubry-le-Panthou	300	1	1 000
				Total	2 258

La dépense correspondante, soit $8\,658 \in (6\,400 \in +2\,258 \in)$ sera prélevée sur le chapitre 204 imputation B4400 204 20422 74 gérée sous autorisation de programme B4400 I 15 du budget départemental.

 $\underline{\textbf{ARTICLE 6}} : \text{d'accorder les subventions suivantes au titre des opérations groupées publiques de plantation :}$

Bénéficiaire	Type de plantation	Longueur du projet en m	Montant estimé de l'opération en €HT	Taux de subvention	Montant de la subvention en €
Communauté de communes de la Vallée de la Haute Sarthe	Projet collectif de plantation à plat et de rénovation de haie	8 500	56 900	60 %	34 140

La dépense correspondante, soit 34 140 € sera prélevée sur le chapitre 204 imputation B4400 204 204142 74 gérée sous autorisation de programme B4400 I 15 du budget départemental.

Reçue en Préfecture le : 16 décembre 2019

D. 4. SUBVENTIONS ALLOUEES AUX STRUCTURES D'ACCUEIL 2020

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'accorder, au titre de l'année 2020, une aide financière de fonctionnement aux structures d'accueil suivantes :

1 – gestion communale:

- Multi-accueil de BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE

3 places 1 143,36 €

- Multi-accueil de ST GEORGES DES GROSEILLERS

4 places 1 219,60 €

- Halte-garderie de L'AIGLE

10 places 3 049,00 €

Ces montants (pour un total de 5 411,96 €) seront prélevés sur les crédits du chapitre 65, imputation B8800/65/65734/41.

2 – gestion associative :

- Micro-crèche PIM PAM POMME FLERS

4 places 1 829,40 €

- Multi-accueil de SABLONS SUR HUISNE

20 places 9 147,00 €

Ces montants (pour un total de 10 976,40 €) seront prélevés sur les crédits du chapitre 65, imputation B8800/65/6574/41.

Reçue en Préfecture le : 17 décembre 2019

D. 5. CONVENTIONS ANNUELLES DE PARTENARIATS ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL ET L'ASSOCIATION LEHUGEUR LELIEVRE POUR LES SERVICES DE MEDIATION FAMILIALE - ESPACES RENCONTRE ET MISSIONS DU SERVICE D'ACTON EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT (AEMO)

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer, les conventions ci-jointes, avec l'association LEHUGEUR LELIEVRE concernant les services suivants :

- AEMO 2019 et 2020,
- Espaces rencontres,
- Médiation familiale.

Reçue en Préfecture le : 17 décembre 2019

D. 6. INDEMNISATION DES ETUDIANTS EN MEDECINE GENERALE QUI EFFECTUENT LEUR STAGE DANS L'ORNE

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'accorder une aide forfaitaire de 200 € à chacun des 7 étudiants figurant dans le tableau ci-dessous pour les stages effectués du 2 septembre au 24 octobre 2019 :

Nom et adresse de l'étudiant	Lieu de stage	Montant en €
Alexandra LOUICHE 13, rue Monseigneur Adam 14000 - Caen	Cabinet du Dr MARTINEZ-PEREZ à La Ferté-en-Ouche	200
Alexis CHEVALIER Lieu-dit La Brigaudière 61420 - Saint-Denis-sur-Sarthon	Cabinet du Dr NGUYEN à Saint-Germain-du-Corbéis	200
Anne-Cécile BIGOT 33, Cordey Marcei 61570 - Boischampré	Cabinet du Dr POP à Boucé	200
Arslane TEDLAOUTI 12, résidence Olympia 14000 - Caen	Cabinet du Dr LEROY à Domfront	200
Valentine TRONCHET 37 bis, rue d'Authie 14000 - Caen	Cabinet du Dr GAL à Mortagne-au-Perche	200
Méline GUILLET 7 B, rue des Mésanges 14610 - Epron	Service des Urgences de l'Hôpital de Flers	200
Betty DUPAS 2, rue de Bretagne 61100 - Saint-Georges-des-Groseillers	Service des Urgences de l'Hôpital de Flers	200
	TOTAL	1 400

La dépense correspondante soit 1 400 € sera prélevée sur le chapitre 65 imputation B3103 65 6574 42.

Reçue en Préfecture le : 16 décembre 2019

D. 7. DEMANDES DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

<u>ARTICLE 1</u>: d'attribuer une subvention de 18 000 € à la communauté urbaine d'Alençon pour le fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage au titre de l'exercice 2018.

ARTICLE 2 : d'attribuer une subvention de 18 000 € à Flers Agglo pour le fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage de Flers au titre de l'exercice 2018.

<u>ARTICLE 3</u> : d'attribuer une subvention de 7 000 € à Flers Agglo pour le fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage de La Ferté-Macé au titre de l'exercice 2018.

ARTICLE 4: d'attribuer une subvention de 16 500 ۈ Argentan Intercom pour le fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Argentan au titre de l'exercice 2018.

<u>ARTICLE 5</u>: d'attribuer une subvention de 18 000 € à la Communauté de communes du Pays de L'Aigle et de La Marche pour le fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage au titre de l'exercice 2018.

Ces dépenses seront imputées, au chapitre 65, imputation B8710 65 65734 72 subvention de fonctionnement aux communes et structures intercommunales.

Reçue en Préfecture le : 17 décembre 2019

D. 8. AIDES AU TOURISME

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

Action 9721 - Aides au tourisme

ARTICLE 1: d'accorder à la Commune de Bellême, une subvention de 20% destinée à financer des travaux de restauration de 2 anciens garages, situés au cœur de la « Petite cité de caractère », afin d'y installer des boutiques ou ateliers qui accueilleront des métiers d'art : pérennes ou éphémères, dont le coût est estimé à 17 075 €HT, représentant une dotation maximale de 3 415 €

La dépense correspondante sera prélevée sur le chapitre 204, imputation B3103 204 204142 94 gérée sous l'AP B3103 I 43 du budget départemental.

ARTICLE 2 : d'accorder à M. et Mme CADET, une subvention de 20% destinée à financer les travaux de création d'un gîte rural de 5 chambres situé sur la Commune de Merri, dont le coût est estimé à 74 500 €HT. La subvention est plafonnée à 12 000 €

ARTICLE 3: d'accorder au titre des aides de minimis, à la SARL ABA, une subvention de 20% destinée à financer des travaux de modernisation, de réaménagement et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, du restaurant « Au Bon Accueil » à Juvigny-sous-Andaine, commune déléguée de Juvigny-Val-d'Andaine dont le coût est estimé à 96 220 €HT. La subvention départementale est plafonnée à 18 000 €

Les dépenses correspondantes seront prélevées sur le chapitre 204, imputation B3103 204 20422 94 gérée sous l'AP B3103 I 43 du budget départemental.

ARTICLE 4: de retirer la subvention d'un montant de 3 585 €accordée par la Commission permanente du 8 juillet 2016 à la société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) Le Coin des Crêpes à L'Aigle, qui a été mise en liquidation judiciaire simplifiée le 14 janvier 2019.

Reçue en Préfecture le : 16 décembre 2019

D. 9. PLAN NUMERIQUE ORNAIS - SUBVENTION INTERNET

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

<u>ARTICLE 1</u>: d'accorder les aides départementales figurant dans le tableau joint en annexe à la délibération, pour les aides aux particuliers.

ARTICLE 2: de prélever les crédits au chapitre 65, imputation B4270 65 6574 95.

Reçue en Préfecture le : 16 décembre 2019

D.10. PARTICIPATION DE L'ORNE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES COLLEGES DE L'EURE-ET-LOIR - ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : de participer aux dépenses de fonctionnement du collège public « Pierre Brossolette » et du collège privé « Delfeuille » de Nogent-le-Rotrou, à hauteur respectivement de 29 873,50 € et 10 355,14 €pour l'année scolaire 2017-2018. Cette somme globale d'un montant de 40 228,64 €sera prélevée sur le chapitre 65 imputation B5004 65 6558 221 autres contributions obligatoires.

<u>ARTICLE 2</u> : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer les conventions à intervenir avec le Département de l'Eure-et-Loir, conformément aux modèles joints à la délibération.

Reçue en Préfecture le : 18 décembre 2019

D.11. FORFAIT EXTERNAT DES COLLEGES PRIVES POUR L'ANNEE 2020

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1: d'arrêter à 557 168 €, le montant du premier versement du forfait d'externat – part fonctionnement au titre de 2020, et de répartir cette somme entre les collèges privés, conformément à l'annexe 1, cette somme sera versée courant janvier 2020.

ARTICLE 2: de répartir la somme de 1 523 284 € correspondant au forfait d'externat part ATTEE entre les collèges privés conformément à l'annexe 2. Ce montant sera versé par moitié fin janvier 2020 et fin mai 2020.

<u>ARTICLE 3</u>: de prélever ces sommes, d'un montant total de 2 080 452,00 € sur le chapitre 65 (imputation B5004 65 65512 221) du budget départemental 2020.

Reçue en Préfecture le : 18 décembre 2019

D.12. CONVENTIONS D'UTILISATION DES PISCINES PAR LES COLLEGIENS - ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

<u>ARTICLE 1</u> : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer les conventions ciannexées, suivant les plannings d'utilisation présentés :

- avec les collèges «Sévigné», «Jean Monnet» et «Saint Thomas d'Aquin» de Flers «Notre Dame» de Briouze, «Charles Léandre» de La Ferrière-aux-Etangs pour la piscine CAPFL'O de Flers,
- avec les collèges «Louise Michel», «Racine», «Balzac», «Saint Exupéry», «Saint François» et «Notre-Dame» d'Alençon pour la piscine Pierre Rousseau d'Alençon,
- avec le collège «Arlette Hée Fergant» de Vimoutiers pour le centre aquatique «Le Nautile» de Lisieux,
- avec les collèges «Georges Brassens» d'Ecouché-les-Vallées, «André Malraux» de Trun et le collège privé « Marie Immaculée » de Sées pour le centre aquatique intercommunal d'Argentan Intercom,
- avec le collège «René Goscinny» de Céaucé et de Passais-Villages pour la piscine intercommunale de Gorron,
- avec les collèges «René Cassin» d'Athis-Val-de-Rouvre, «Saint Rémy» et «Albert Camus» de Tinchebray-Bocage pour le centre aquatique de Condé en Normandie,
- avec le collège «Gaston Lefavrais » de Putanges-le-Lac pour le centre aquatique du Pays de Falaise (FORMEO).

<u>ARTICLE 2</u> : de fixer la participation à 80 923,10 €du Département pour l'année scolaire 2019-2020 répartis comme suit :

- 25 805,00 €pour la piscine CAPFL'O de Flers,
- 35 420,00 €pour la piscine Pierre Rousseau d'Alençon,
- 4 022,70 €pour le centre aquatique « Le Nautile » de Lisieux,
- 6 026,40 €pour le centre aquatique intercommunal d'Argentan intercom,
- 3 492,00 €pour la piscine intercommunale de Gorron,
- 4 922,00 € pour le centre aquatique de Condé en Normandie,
- 1 235,00 €pour le centre aquatique FORMEO de Falaise.

La dépense sera imputée sur le chapitre 65 imputation B5004 65 6568 221 autres participations du budget départemental, à savoir 29 587,00 €en 2019 et 51 336,10 €en 2020.

Reçue en Préfecture le : 18 décembre 2019

D.13. EQUIPEMENTS FINANCES SUR LE FONDS COMMUN DES SERVICES D'HEBERGEMENT

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'autoriser le versement des subventions sur le fonds commun des services d'hébergement aux collèges suivants :

Collèges	Matériel ou intervention demandé	Montant de la subvention
YVES MONTAND - VAL-AU- PERCHE	acquisition d'un presse-boites	610,20
MOLIERE - L'AIGLE	achat d'un mixer plongeant	457,20
MOLIERE - L'AIGLE	remplacement de l'armoire positive	2 904,00
FRANÇOIS TRUFFAUT - ARGENTAN	remplacement d'un moteur ventilateur sur cellule de refroidissement	615,00
ROGER MARTIN DU GARD - BELLEME	réparation chambre froide BOF	4 107,89
JEAN RACINE - ALENÇON	remplacement résistances tunnel de séchage du lave-vaisselle	1 777,15
	TOTAL	10 471,44 €

Reçue en Préfecture le : 18 décembre 2019

D.14. SUBVENTIONS POUR ACHAT DE VEHICULES UTILITAIRES PAR LES COLLEGES PUBLICS

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'attribuer une subvention de 9 147 €au titre du budget 2019 aux collèges « Molière » de L'Aigle et « Saint Exupéry » d'Alençon pour l'achat d'un véhicule utilitaire. Ce montant ne sera versé qu'après validation des services du Département du devis proposé par le collège.

ARTICLE 2: de prélever la somme totale correspondante, soit 18 294 € au chapitre 204 imputation B5004 204 204181 221 subventions d'équipement, biens mobiliers, matériel et études du budget 2019.

Reçue en Préfecture le : 18 décembre 2019

D.15. SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES 2017-2021 - SUBVENTIONS POUR LA REALISATION D'APPELS A PROJETS

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

<u>ARTICLE 1</u>: d'accorder une subvention de 1 280 € à la Ville de L'Aigle – Ecole municipale de musique Pierre Turpin pour la réalisation du projet « Eagle Megaband 2019 ».

<u>ARTICLE 2</u> : d'accorder une subvention de 1 125 € à Argentan Intercom – Conservatoire à rayonnement intercommunal pour la réalisation du projet « Tous cuivres ! ».

<u>ARTICLE 3</u> : d'approuver les termes des avenants financiers liant le Département de l'Orne, à la Ville de L'Aigle – Ecole municipale de musique Pierre Turpin et à Argentan Intercom – Conservatoire à rayonnement intercommunal.

ARTICLE 4: de prélever ces subventions d'un montant total de 2 405 € au chapitre 65 imputation B5003 65 65734 311, subventions de fonctionnement aux communes et structures intercommunales du budget principal 2019, dès réception des avenants financiers paraphés et signés.

ARTICLE 5: d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer ces avenants.

Reçue en Préfecture le : 18 décembre 2019

D.16. FESTIVAL LE PRINTEMPS DE LA CHANSON 2020 - CONVENTION DE PARTENARIAT - LONRAI

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer la convention de partenariat avec la commune de Lonrai.

Reçue en Préfecture le : 18 décembre 2019

D.17. REZZO61 ET FESTIVAL PRINTEMPS DE LA CHANSON 2020 - COLLEGE LOUIS GRENIER DU MELE-SUR-SARTHE - CONVENTION DE PARTENARIAT

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer la convention de partenariat avec le Collège Louis Grenier du Mêle-sur-Sarthe.

Reçue en Préfecture le : 18 décembre 2019

D.18. REZZO61 - COLLEGE JACQUES BREL DE LA FERTE-MACE - CONVENTION DE PARTENARIAT

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer la convention de partenariat avec le Collège Jacques Brel de La Ferté-Macé.

Reçue en Préfecture le : 18 décembre 2019

D.19. COMMUNE DE RAI : NOUVEL EQUIPEMENT INFORMATIQUE DE LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1: d'accorder la subvention suivante :

≥ 2 386 €à la commune de Rai pour l'acquisition de matériel informatique et numérique et la mise à jour du logiciel de sa médiathèque.

ARTICLE 2: de prélever la somme correspondante au chapitre 204, imputation B5001 204 204141 313 du budget principal 2019.

Reçue en Préfecture le : 18 décembre 2019

D.20. LOCATION DE MATERIELS ET PRESTATIONS DIVERSES POUR LES MANIFESTATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ORNE

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1: d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert européen sous la forme d'accordscadres à bons de commande, pour les lots 1 à 5 et sous la forme d'accords-cadres multi attributaires à marchés subséquents pour le lot 6. Ces accords-cadres seront conclus sans montant minimum ni maximum et seront valides un an à compter du 7 avril 2020, puis reconductibles annuellement 3 fois de façon expresse, pour se terminer le 6 avril 2023 au plus tard.

Pour le lot 6, le nombre maximal de titulaires est fixé à 3, sous réserve d'un nombre suffisant d'offres recevables. Les titulaires retenus seront remis en concurrence au fur et à mesure des besoins.

La consultation comportera 6 lots, estimés à 58 500 €HT par an, à savoir :

Lot 1 : Location, installation de chapiteaux, estimé à 15 000 €HT

Lot 2 : Location, installation de tribunes, estimé à 4 500 €HT

Lot 3 : Location de sanitaires, estimé à 7 000 €HT

Lot 4 : Location de véhicules frigorifiques, estimé à 3 000 €HT

Lot 5 : Prestation de gardiennage, estimé à 9 000 €HT

Lot 6 : Prestation de sonorisation et de mise en lumière, estimé à 20 000 €HT

ARTICLE 2: de retenir les critères de jugements suivants (pour les lots de 1à 5):

Critères de jugement des candidatures (lots 1 à 6)

- Références et moyens humains et matériels de la société.

Critères de jugement des offres: (lots 1 à 5)

- 1- Prix des prestations (60 %)
- 2- Valeur technique (40 %) appréciée au regard de la note méthodologique proposée

* Pour les lots 1 à 3 :

- les modalités d'intervention, d'installation du matériel (description du matériel), de contrôle du bon fonctionnement et de sécurité le cas échéant : 20%

- les moyens humains précisant la qualification et/ou l'expérience professionnelle des personnes qui réaliseront les prestations du marché : 20%

* *Pour le lot 4* :

- une description du matériel proposé (capacité, aménagement intérieur et autres précisions si nécessaire).

* Pour le lot 5:

- organisation et engagement pris pour assurer la qualité et la continuité du service : 40%,
- expérience des agents mis en place, CV des personnes qui réaliseront les prestations du marché : 20%

* Pour le lot 6 - les critères seront les suivants :

• Accord-cadre:

- 1- Prix: 40%
- 2- Valeur technique appréciée au regard de la note proposée : 60%
 - Pertinence de la réponse au regard de la simulation de commande : (40%)
 - Moyens humains dédiés à la prestation, qualification (CV) et expériences similaires (collectivités) : 20%

• Marchés subséquents :

- 1- Prix: 40%
- 2- Pertinence de la réponse au regard du projet : 60%

<u>ARTICLE 3</u> : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer les documents liés à la consultation ainsi que les accords-cadres correspondants.

<u>ARTICLE 4</u>: d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à procéder à l'acceptation des sous-traitants, le cas échéant, et à l'agrément des conditions de paiement.

ARTICLE 5 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à lancer une nouvelle procédure en cas de procédure infructueuse, à attribuer et à signer les marchés correspondants.

Reçue en Préfecture le : 16 décembre 2019

D.21. LOCATION, RAMASSAGE, ENTRETIEN DES VETEMENTS D'ACCUEIL ET DE RESTAURATION - AVENANT N° 1 AU MARCHE 18.126

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

<u>ARTICLE 1</u>: de retenir les tarifs ci-dessous pour une dotation, par agent, de 3 vestes, 3 pantalons ou 2 jupes et 10 chemises/chemisiers:

Désignation	référence	Coût unitaire €HT/ agent	Total mensuel € HT
			par agent
			(*4,348)
HOMMES			
Veste	47330	3,024	13,15
Pantalon	47388	2,39	10,39
Chemise manches courtes	20317	3,67	15,96
Chemise manches longues	20315	3,15	13,70

FEMMES			
Veste	43835	3,024	13,15
Pantalon	43882	2,39	10,39
Jupes	43859	2,39	10,39
Chemisier manches courtes	42176	3,67	15,96
Chemisier manches longues	42177	3,15	13,70

ARTICLE 2 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer l'avenant n°1 joint à la délibération.

Reçue en Préfecture le : 16 décembre 2019

D.22. PRESTATIONS DE DEMENAGEMENT ET TRANSPORT D'ARCHES GONFLABLES

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1: d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert européen sous la forme d'un accordcadre à bons de commande, sans montant minimum ni maximum. Il serait valide un an à compter du 19 mars 2020, puis reconductible annuellement trois fois de façon expresse, pour se terminer le 18 mars 2024 au plus tard.

La consultation comporterait 2 lots, estimés à 130 000 HT par an, à savoir :

Lot 1 : Prestations de déménagement, estimé à : 100 000 €HT Lot 2 : Transport d'arches gonflables, estimé à : 30 000 €HT

ARTICLE 2 : de retenir les critères de jugements suivants :

Critères de jugement des candidatures :

- Références et moyens

Critères de jugement des offres :

- 70% : prix
- 30% : Valeur technique appréciée au regard du mémoire méthodologique détaillant notamment le matériel et l'équipement technique dédiés à la prestation.

<u>ARTICLE 3</u> d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer les documents liés à la consultation ainsi que les accords-cadres correspondants.

<u>ARTICLE 4</u> d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à procéder à l'acceptation des sous-traitants, le cas échéant, et à l'agrément des conditions de paiement.

ARTICLE 5 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à lancer une nouvelle procédure en cas de procédure infructueuse, à attribuer et à signer les marchés correspondants.

Reçue en Préfecture le : 16 décembre 2019

D.23. CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN - PALAIS D'ARGENTRE A SEES

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

<u>ARTICLE 1</u>: d'accepter la vente de la parcelle cadastrée AH n°360, d'une surface de 99 m², au prix forfaitaire de 1 900 € au profit de l'Etat, les frais de géomètre et d'actes étant à la charge du preneur.

<u>ARTICLE 2</u>: d'autoriser la passation d'un avenant au bail emphytéotique avec la SCI du Palais d'Argentré, modifiant la désignation des biens donnés à bail et ajoutant une servitude.

<u>ARTICLE 3</u>: d'autoriser l'un des Vice-présidents du Conseil départemental à signer l'acte notarié de cession à établir, ainsi que l'avenant au bail emphytéotique intervenu avec la SCI du Palais d'Argentré.

Reçue en Préfecture le : 16 décembre 2019

D.24. CESSION D'UN BIEN IMMOBILIER A FLERS

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : accepter la vente du bien départemental sis 28bis rue de Belfort à Flers au prix de 40 000 € au profit de MM. MARY, les frais d'acte étant à la charge du preneur, avec faculté de substitution.

<u>ARTICLE 2</u> : d'autoriser l'un des Vice-présidents du Conseil départemental à signer le compromis de vente et l'acte notarié de cession à établir.

Reçue en Préfecture le : 17 décembre 2019

D.25. REFORME ET VENTE DE MATERIEL

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1: de réformer le tracteur Renault ERGOS 110 immatriculé AN-991-NJ.

ARTICLE 2: de prendre acte de la vente de ce matériel pour le montant de 6 401 €

Reçue en Préfecture le : 16 décembre 2019

D.53. SITUATION FINANCIERE AU 30 NOVEMBRE 2019

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé de donner acte à M. le Président du Conseil départemental de sa communication faisant apparaître la situation financière du budget départemental 2019 au 30 novembre 2019 par comparaison à la situation 2018 du 30 novembre 2018.

		Réalisé au	% réalisé	Réalisé au	% réalisé
	Voté 2019	30 novembre	2019 / voté	30 novembre	2018 / voté
		2019	2019	2018	2018
	FON	ICTIONNEMENT			
Recettes réelles (y compris celles perçues et non titrées)	332 864 916,89	289 819 182,94	87%	277 743 305,08	88%
Dépenses réelles	291 864 916,89	237 322 790,83	81%	234 836 290,18	82%
Résultat de fonctionnement	41 000 000,00	52 496 392,11		42 907 014,90	
INVESTI	SSEMENT (voté 2019	hors gestion tré	sorerie pour 1	8,49 M €)	
Recettes réelles (y compris celles perçues et non titrées) 64 971 745,76 26 267 666,93 40% 29				29 102 504,69	57%
Dépenses réelles	105 971 745,76	45 618 462,44	43%	45 357 494,55	55%
Résultat d'investissement	-41 000 000,00	-19 350 795,51		-16 254 989,86	
RESULTAT GLOBAL	0,00	33 145 596,60		26 652 025,04	

Reçue en Préfecture le : 17 décembre 2019

D.26. CONTOURNEMENT NORD-OUEST DE FLERS - PROTOCOLE TRANSACTIONNEL À PASSER AVEC VINCI DANS LE CADRE DU MARCHÉ N°15-068 POUR LES TERRASSEMENTS, L'ASSAINISSEMENT ET LES CHAUSSÉES

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

<u>ARTICLE 1</u>: d'approuver le projet de protocole transactionnel à passer avec VINCI dans le cadre du marché N°15-068 pour les terrassements, l'assainissement et les chaussées du contournement nordouest de Flers, tel qu'annexé à la présente délibération.

<u>ARTICLE 2</u> : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, ledit protocole.

<u>ARTICLE 3</u>: d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer et à accomplir, au nom du Département, tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Reçue en Préfecture le : 16 décembre 2019

D.27. ROUTE SOLAIRE DE TOUROUVRE-AU-PERCHE - ACTIONS CORRECTRICES

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

<u>ARTICLE 1</u>: d'approuver le projet de protocole transactionnel à passer avec COLAS Wattway pour Les actions correctrices pour la route solaire de Tourouvre-au-Perche, tel qu'annexé à la présente délibération.

<u>ARTICLE 2</u> : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, ledit protocole.

<u>ARTICLE 3</u> : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer, et à accomplir, au nom du Département, tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Reçue en Préfecture le : 18 décembre 2019

D.28. POURSUITE DE L'EXPÉRIMENTATION DE ROUTE SOLAIRE SUR LE RÉSEAU ROUTIER DÉPARTEMENTAL À TOUROUVRE - VENTE DE L'ÉLECTRICITÉ PRODUITE

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'approuver la passation d'un nouveau contrat avec EDF pour le rachat de l'électricité produite par la route solaire de Tourouvre-au-Perche, pour une durée de trois ans et moyennant un prix de rachat de 35,20 €MWh.

<u>ARTICLE 2</u>: d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer ledit contrat au nom du Département, ainsi que tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

Reçue en Préfecture le : 18 décembre 2019

D.29. CONVENTION D'AUTORISATION DE TRAVAUX ET DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA COMMUNE DE LA LANDE-SAINT-SIMEON.

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'approuver le projet de convention d'autorisation de travaux et de transfert de maîtrise d'ouvrage avec la commune de La Lande-Saint-Siméon pour les travaux d'aménagement du carrefour de la RD 805 et de la VC n° 2 situé dans le bourg et le versement du fonds de concours de 22 500 €HT.

<u>ARTICLE 2</u>: d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer la convention d'autorisation de travaux et de transfert de maîtrise d'ouvrage.

Reçue en Préfecture le : 16 décembre 2019

D.30. RETROCESSION: RD 603 - TOUROUVRE-AU-PERCHE.

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1: d'approuver la rétrocession à la SCI La Pomarie, d'un délaissé d'une superficie de 152 m² le long de la RD 603 à Tourouvre-au-Perche, commune déléguée de Bresolettes, moyennant le prix de 2 €le m².

<u>ARTICLE 2</u>: d'autoriser l'un des Vice-présidents du Conseil départemental à signer au nom et pour le compte du Département, l'acte qui sera établi en la forme administrative.

Reçue en Préfecture le : 16 décembre 2019

D.31. CONVENTION POUR L'ACCUEIL DE JEUNES MINEURS NON ACCOMPAGNES ENTRE LE DEPARTEMENT DE L'ORNE ET L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DE LA MANCHE

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer, la convention jointe à la délibération et tous documents y afférents, avec l'Association départementale des pupilles de l'enseignement public de la Manche concernant l'accueil de jeunes mineurs non accompagnés.

Reçue en Préfecture le : 17 décembre 2019

D.32. AIDES A L'INVESTISSEMENT - PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1: d'accorder les subventions d'investissements ci-après :

- 10 000 ۈ l'association ATRE pour l'achat de matériel de laverie,
- 1 254 €au CIAS de L'Aigle pour l'achat de nouveaux scooters.

<u>ARTICLE 2</u>: de prélever ces dépenses au chapitre 017, imputation B8710 017 6574 564 subvention de fonctionnement aux personnes et aux associations et autres organismes de droit privé.

Reçue en Préfecture le : 17 décembre 2019

D.33. CONVENTION REFERENT RSA

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

<u>ARTICLE 1</u>: de valider la convention jointe à ce présent rapport et d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant avec les structures suivantes : les CCAS d'Alençon, d'Argentan et de Flers, les CIAS de Mortagne et de L'Aigle, le CADA et la MSA.

ARTICLE 2: de prélever la dépense relative à la mise en œuvre de ces conventions sur la ligne budgétaire chapitre 017 imputation B8710 017 6518 568.

Reçue en Préfecture le : 17 décembre 2019

D.34. CONVENTION CNSA POUR LA MODERNISATION ET LA PROFESSIONNALISATION DES SERVICES D'AIDE A DOMICILE

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1: d'approuver la convention de modernisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) avec la CNSA, jointe en annexe à la délibération, et d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer celle-ci.

<u>ARTICLE 2</u>: d'approuver le modèle de convention de déploiement, joint en annexe à la délibération, et d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer ces conventions avec les porteurs de projets.

ARTICLE 3: d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à engager les dépenses dans la limite des montants prévus dans l'annexe 2 de la convention de modernisation CNSA, jointe en annexe, et dans la limite des montants versés par la CNSA.

ARTICLE 4 : d'autoriser les virements de crédits au sein d'un même axe du programme.

Reçue en Préfecture le : 17 décembre 2019

D.35. ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS D'AIDE A L'INVESTISSEMENT DES EHPAD DE VIMOUTIERS ET LONGNY-LES-VILLAGES

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

<u>ARTICLE 1</u>: d'approuver le montant des subventions suivantes s'intégrant dans le nouveau programme 2020-2024 :

- EHPAD du Centre Hospitalier « Marescot » à VIMOUTIERS :

1 320 000 €

- EHPAD « la Providence » à LONGNY-LES-VILLAGES :

180 000 €

ARTICLE 2 : d'approuver le calendrier prévisionnel de versement des subventions selon le tableau joint en annexe à la délibération.

Reçue en Préfecture le : 17 décembre 2019

D.36. AVENANT N°1 AU PROTOCOLE D'ACCORD AVEC L'ASSOCIATION NORMANDIE DEPISTAGE DES CANCERS

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

<u>ARTICLE 1</u>: d'approuver la passation de l'avenant n° 1 afin de retirer des biens immobiliers mis à disposition le garage pour le mammobile de 110 m² et de modifier en conséquence le montant de la redevance 2019 et des années suivantes.

ARTICLE 2: d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer l'avenant.

Reçue en Préfecture le : 16 décembre 2019

D.37. ORGANISATION DE SEJOURS EN CENTRES DE VACANCES EN FRANCE POUR LES ENFANTS CONFIES AU DEPARTEMENT DE L'ORNE

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1: d'autoriser le lancement d'une consultation en procédure adaptée conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 3° du Code de la commande publique, sous la forme d'accords-cadres multi-attributaires.

Le nombre de titulaires est fixé à 5, sous réserve d'un nombre suffisant d'offres recevables.

Ces accords-cadres à marchés subséquents seront conclus sans montant minimum ni maximum et seront renouvelables annuellement 3 fois par reconduction expresse. Ils prendront effet dès notification jusqu'au 31 décembre 2020 et se termineront au plus tard le 31 décembre 2023.

Pour l'attribution des marchés subséquents, la mise en concurrence des titulaires sera effectuée au fur et à mesure des besoins.

Le dossier de consultation comportera 9 lots avec les estimations annuelles définies comme suit:

- Lot 1 : séjour en centre de vacances à la mer et /ou milieu nautique, multi-activités, estimé à 20 000 €TTC.
- Lot 2 : séjour en centre de vacances à la montagne, multi-activités, estimé à 15 000 €TTC,
- Lot 3 : séjour en centres de vacances pour des jeunes en situation de handicap, séjour adapté, estimé à 15 000 €TTC,
- Lot 4 : séjour en centre de vacances en milieu équestre, estimé à 45 000 €TTC,
- Lot 5 : séjour en centre de vacances, séjours sportifs et multisports, estimé à 20 000 €TTC,
- Lot 6 : séjour en centre de vacances, thématiques (campagne, fermes, historiques,...), estimé à 8 000 €TTC,
- Lot 7 : séjour Chantier jeunes et bénévoles, estimé à 2 000 €TTC,

- Lot 8 : séjour en centre de vacances, séjours « Aventure », estimé à 30 000 €TTC,
- Lot 9 : séjour en centre de vacances, séjour « sports mécanique », estimés à 10 000 €TTC.

ARTICLE 2 : de retenir pour les accords-cadres, les critères de jugements suivants :

- 1. Prix des séjours selon le Devis Quantitatif Estimatif (DQE) : 50%.
- 2. Valeur technique appréciée au regard de la note méthodologique : 50% et notamment de :
 - o la pertinence, la qualité, la fréquence et l'intérêt pédagogique des activités proposées, ainsi que les équipements mis à disposition : 20%
 - o la qualité des locaux et services proposés (hébergement, sanitaires, restauration...) : 15%
 - o la qualité de l'encadrement et des intervenants dédiés à l'exécution de la prestation : 10%
 - o l'adaptation de l'accueil par les centres aux particularités administratives des enfants confiés au service de l'Aide sociale à l'enfance : 5 %

Quant au critère de jugement des marchés subséquents, il pourrait être le suivant :

- Prix des prestations : 100%

<u>ARTICLE 3</u> d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer les documents liés à la consultation ainsi que les accords-cadres correspondants et à procéder à l'acceptation des sous-traitants le cas échéant, et à l'agrément des conditions de paiement.

<u>ARTICLE 4</u> : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à lancer une nouvelle procédure en cas de consultation infructueuse, à attribuer et à signer les marchés correspondants.

Reçue en Préfecture le : 16 décembre 2019

D.56. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2019 A L'ASSOCIATION "UN AUTRE CHEMIN POUR APPRENDRE"

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'accorder à l'association « un autre chemin pour apprendre », une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 € pour 2019, sur l'imputation 65-51-6574-B8600.

Reçue en Préfecture le : 17 décembre 2019

D.38. SOLIDARITE TERRITORIALE

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'accorder une subvention de 10 000 € à la commune de Saint-Germain-de-la-Coudre pour financer les travaux de réalisation d'une station-service et de lavage, dont le coût est estimé à 434 690 € et représentant 20 % d'un montant d'investissement plafonné à 50 000 €

ARTICLE 2 : d'accorder une subvention de 10 000 € à la commune du Ménil-de-Briouze pour financer l'acquisition des murs du bâtiment commercial abritant la boulangerie ainsi que l'acquisition du matériel, dont le coût est estimé à 108 725 € et représentant 20 % d'un montant d'investissement plafonné à 50 000 €

<u>ARTICLE 3</u>: d'accorder une subvention de 20 % à la commune d'Athis-Val-de-Rouvre pour financer les travaux de rénovation et l'achat de matériel neuf destiné au restaurant « Le Carneillais » situé sur la

commune déléguée de La Carneille dont le coût est estimé à 27 030 € et représentant une dotation maximale de 5 406 €

Les crédits correspondants, soit 25 406 € (10 000 €+ 10 000 €+ 5 406 €) seront prélevés au chapitre 204 imputation B3103 204 204142 93 gérée sous l'AP B3103 I 38 – Commerce.

ARTICLE 4 : d'accorder une subvention de 87 339 € à la SCI Les Roquerais pour financer la construction de deux nouveaux bâtiments industriels destinés à la SARL FERET à Sainte-Honorine-la-Chardonne.

Cette aide est attribuée au titre des aides de minimis et dans le cadre du programme Orn'Immo.

Elle sera prélevée au chapitre 204 imputation B3103 204 20422 93.

<u>ARTICLE 5</u>: d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer la convention de partenariat financier (jointe en annexe) avec la SCI Les Roquerais et la SARL FERET, définissant les modalités d'attribution et de versement de l'aide départementale.

ARTICLE 6: d'accorder une subvention de 88 421 € à la SAS GILLOT pour financer la réhabilitation d'un bâtiment industriel et la construction d'une extension à Saint-Hilaire-de-Briouze.

Cette aide est attribuée au titre des aides de minimis et dans le cadre du programme Orn'Immo.

Elle sera prélevée au chapitre 204 imputation B3103 204 20422 93.

<u>ARTICLE 7</u>: d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer la convention de partenariat financier (jointe en annexe) avec la SAS GILLOT, définissant les modalités d'attribution et de versement de l'aide départementale.

ARTICLE 8 : d'accorder une subvention de 16% à la SARL la Hamardière pour financer l'installation d'un système domotique anti-chutes, dont le coût est estimé à 21 021 € et représentant une dotation maximale de 3 363,36 €

Le crédit correspondant sera prélevé au chapitre 204 imputation B3103 204 20421 91.

Reçue en Préfecture le : 16 décembre 2019

D.39. AIDES A L'AGRICULTURE

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

<u>ARTICLE 1</u>: d'accorder une subvention de 20% à l'association départementale des Groupes Vivre en Agriculture (GVA) destinée à financer les collectes et le recyclage de pneus utilisés en couverture de silos à ensilage représentant une subvention maximale de 8 316 €

Nom du GVA organisateur	Date	Lieu de la collecte	Région	Nombre d'exploitations	Tonnage estimé majoré 10%	Montants estimés HT €	Subvention du Département (20% prix HT) en €*
Alençon/Sées	07/10/2019	GAEC de la Chaîne et GAEC Cousin, St Martin des Landes	Plaine	2	17	2 295	459
Alençon/Sées	08/10/2019	GAEC du Friche, Macé	Plaine	2	17	2 295	459
Pays d'Ouche	17/10/2019	GAEC du Dru, L'Aigle	Perche	1	19	2 565	513
Alençon/Sées	29/10/2019	GAEC Cousin, Chahains	Plaine	1	15	2 025	405
Alençon/Sées	30/10/2019	Ferme du Lycée agricole de Sées	Plaine	2	15	2 025	405
Alençon/Sées	31/10/2019	Ferme du Lycée agricole de Sées	Plaine	4	15	2 025	405
Vallée de l'Huisne	13/11/2019	St Cyr la Rosière	Perche	3	15	2 025	405
Argentan- Ecouché- Mortrée	14/11/2019	Ecouché	Plaine	3	15	2 025	405
Argentan- Ecouché- Mortrée	15/11/2019	Ecouché	Plaine	3	15	2 025	405
Pays d'Ouche	20/11/2019	La Ferté en Ouche	Perche	1	15	2 025	405
Gacé	21/11/2019	Villebadin	Plaine	3	15	2 025	405
Gacé	22/11/2019	Villebadin	Plaine	3	15	2 025	405
Pays d'Ouche	25/11/2019	La Ferté en Ouche	Perche	1	15	2 025	405
Gacé	26/11/2019	Gacé	Plaine	4	15	2 025	405
Bellême- Pervenchères	28/11/2019	Mauves/Huisne	Perche	2	15	2 025	405
Trun	03/12/2019	Gueprei	Plaine	1	15	2 025	405
Gacé	06/12/2019	Gacé	Plaine	4	15	2 025	405
Domfront	04/12/2019	Passais	Bocage	3	15	2 025	405
Andaine	04/12/2019	La Ferté Macé	Bocage	3	15	2 025	405
Flers/Tinchebray	05/12/2019	Chanu	Bocage	3	15	2 025	405
* Montants de subvention arrondis à l'euro			TOTAL	49	308	41 580	8 316

La dépense correspondante, soit 8 316 €, sera prélevée sur le chapitre 204 imputation B4400 204 20422 74 gérée sous autorisation de programme B4400 I 14 du budget départemental.

<u>ARTICLE 2</u>: d'accorder, dans le cadre de la politique départementale d'aides aux petits investissements agricoles, aux 33 exploitations agricoles dont le détail est joint en annexe, un montant total de subvention de 134 880 €

ARTICLE 3 : de retirer la subvention de 3 984 €attribuée par la Commission permanente du Conseil départemental du 26 janvier 2018 à la SCEA DOLLION située aux Aspres.

ARTICLE 4: d'attribuer une subvention de 40 % à M. Cyril DOLLION domicilié aux Aspres, destinée à financer du matériel de détection de chaleurs, dont le coût est estimé à 9 960 € représentant une dotation maximale de 3 984 €

<u>ARTICLE 5</u>: de retirer la subvention de 5 856 € à M. Antoine FOUREL domicilié à Beauvain, attribuée par la Commission permanente du Conseil département du 22 décembre 2017.

ARTICLE 6 : d'attribuer une subvention de 60 % à M. Antoine FOUREL, destinée à financer des matelas pour les vaches, dont le coût est estimé à 9 770 €, représentant une dotation maximale de 5 862 €

ARTICLE 7: de retirer la subvention de 5 796 € à M. Roger JARDIN, exploitant à La Genevraie, attribuée par la Commission permanente du Conseil département du 26 janvier 2018, conformément à la demande de l'exploitant dans son courrier du 11 septembre 2019.

Les crédits correspondants, soit 144 726 € (134 880 € + 3 984 € + 5 862 €) seront prélevés sur le chapitre 204 imputation B4400 204 20421 74 gérée sous autorisation de programme B4400 I 14.

ARTICLE 8: d'accorder les subventions suivantes pour le comices et concours d'animaux.

8.1 - Concours d'arrondissement

Subvention forfaitaire de 6 098 €+ 6 €de majoration, par gros bovins, à partir du 101ème.

Date	Nom du comice	Lieux	Nombre d'animaux au-delà du 100 ^{ème}	Acompte versé sur subvention forfaitaire (€)	solde de la subvention forfaitaire (€)	majoration (€)	Reste à verser (€)	Subvention totale perçue (€)
22/09/2019	Alençon	S ^t Denis sur Sarthon	0	4 878	1 220	0	1 220	6 098
		TOTAL	0	4 878	1 220	0	1 220	6 098

8.2 – Concours d'animaux de viande

Subvention forfaitaire de 609 €+ 6 €de majoration, par animal, à partir du 51ème.

Date	LIEUX	Nombre d'animaux au-delà du 50ème	Acompte versé sur subvention forfaitaire (€)	solde de la subvention forfaitaire (€)	majoration (€)	Reste à verser (€)	Subvention totale perçue (€)
07/03/2019	La Ferté Macé	0	487	122	0	122	609
23/03/2019	Mortagne au Perche	32	487	122	192	314	801
31/08/2019	Gacé	0	487	122	0	122	609
07/10/2019	L'Aigle	44	487	122	264	386	873
19/10/2019	Vimoutiers	14	487	122	84	206	693
	TOTAL	90	2 435	610	540	1 150	3 585

8.3 - Concours d'animaux à caractère départemental ou intercommunal

Subvention forfaitaire de 1 067 €(1 600 €pour les comices bi-cantonaux) + 6 €de majoration, par gros bovins et chevaux de plus de 2 ans, à partir du 51^{ème}.

Date	Nom du comice	Lieux	Nombre d'animaux au-delà du 50ème	Acompte versé sur subvention forfaitaire (€)	solde de la subvention forfaitaire (€)	majoration (€)	Reste à verser (€)	Subvention totale perçue (€)
07/09/2019	Tinchebray	S ^t Cornier des Landes	0	854	213	0	213	1 067
		TOTAL	0	854	213	0	213	1 067

8.4 - Comices cantonaux

Subvention forfaitaire de 1 067 €(1 600 €pour les comices bi-cantonaux) + 6 €de majoration, par gros bovins et chevaux de plus de 2 ans, à partir du $51^{\text{ème}}$.

Date	Nom du comice	Lieux	Nombre d'animaux au-delà du 50ème	Acompte versé sur subvention forfaitaire (€)	solde de la subvention forfaitaire (€)	majoratio n (€)	Reste à verser (€)	Subventio n totale perçue (€)
22/06/19	La Ferté Macé	La Ferté Macé	21	854	213	126	339	1 193
06/07/19	Le Pays Fertois	Glos la Ferrière	0	854	213	0	213	1 067
31/08/19	Mortrée – Argentan **	Sarceaux	9	1 707	427	54	481	2 188
07/09/19	Sées/Alenço n Est *	Sées	27	1 280	320	162	482	1 762
07/09/19	Briouze	Briouze	0	854	213	0	213	1 067
08/09/19	La Région Moulinoise	Hippodro me Jean Gabin	0	854	213	0	213	1 067
22/09/19	Damigny	S ^t Denis sur Sarthon	0	854	213	0	213	1 067
		Total	57	7 257	1 812	342	2 154	9 411

(*) comice inter-cantonal (**) associations organisatrices de comices ayant fusionnées

ARTICLE 9: d'accorder un montant total de subvention de 2 469 € à l'association du Pays de Gacé pour l'organisation du comice agricole de 2019, élargi aux agriculteurs de l'ex canton d'Exmes, et un complément de subvention pour l'organisation de celui de l'exercice 2018.

Les crédits correspondants seront prélevés au chapitre 65 imputation B4400 65 6574 74 du budget départemental.

Reçue en Préfecture le : 16 décembre 2019

$\mbox{D.40.}$ AGRICULTURE - SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A L'ASSOCIATION FERME EN FETE

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1 : d'attribuer une subvention complémentaire forfaitaire exceptionnelle de 10 000 € à l'Association Ferme en Fête pour financer l'organisation de spectacles équestres lors de la manifestation qui s'est déroulée les 26 et 27 octobre 2019 dans le cadre de la 15ème édition.

Les crédits correspondants, soit 10 000 € seront prélevés au chapitre 65 de l'imputation B4400 65 6574 74 du budget départemental.

ARTICLE 2: d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer l'avenant à la convention de partenariat financier avec l'association Ferme en Fête, joint en annexe, constatant l'augmentation de la subvention départementale de 10 000 € et les modalités de son versement.

Reçue en Préfecture le : 16 décembre 2019

D.41. TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'ANCIENNE VOIE FERREE EN VOIE VERTE ENTRE ALENCON ET RIVES D'ANDAINE (COUTERNE)

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

<u>ARTICLE 1</u>: de retenir, pour les travaux d'aménagement de l'ancienne voie ferrée en voie verte entre Alençon et Rives d'Andaine (Travaux de voirie), le groupement d'entreprise EUROVIA Basse-Normandie / STPO, pour un montant de 991 999,20 €TTC.

ARTICLE 2: d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer toutes les pièces relatives au marché à intervenir. La dépense sera imputée au chapitre 23 imputation B 4400 23 23181 74, géré sous l'AP B4400 I 16.

<u>ARTICLE 3</u>: d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à procéder à l'acceptation des sous-traitants, et, le cas échéant, à l'agrément des conditions de paiement.

Reçue en Préfecture le : 16 décembre 2019

D.42. TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA VOIE VERTE ALENCON / RIVES D'ANDAINE - REPARATION DES OUVRAGES D'ART

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

<u>ARTICLE 1</u>: de retenir l'offre de l'entreprise VALERIAN pour le marché des travaux de réparations courants d'ouvrages d'art pour l'aménagement de l'ancienne voie ferrée en voie verte Alençon Rives d'Andaine, pour un montant de 819 732,34 €TTC.

ARTICLE 2: d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer toutes les pièces relatives au marché à intervenir. La dépense sera imputée au chapitre 23 imputation B 4400 23 23181 74, géré sous l'AP B4400 I 16.

<u>ARTICLE 3</u>: d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à procéder à l'acceptation des sous-traitants, et, le cas échéant, à l'agrément des conditions de paiement.

Reçue en Préfecture le : 16 décembre 2019

D.43. VELOROUTE V44 - CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

- d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer la convention de partenariat cijointe,
- de fixer à 2 000 € le montant maximum de la participation du Département de l'Orne à verser à Sarthe Tourisme, coordinateur du projet, pour la réalisation d'une étude d'identité et de stratégie marketing pour la véloroute nationale V44.

Les crédits correspondants seront prélevés au chapitre 65 imputation A8000 65 6568.22 du budget 2020.

Reçue en Préfecture le : 17 décembre 2019

D.44. VELOSCENIE - CONVENTION DE PARTENARIAT 2019-2022

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

- de fixer le montant de la participation du Département de l'Orne à verser à Tourisme de Chartres Métropole, nouveau chef de fil du Comité d'itinéraire, à 60 000 € répartie sur 4 ans, à raison de 15 000 €/ an et destinée au financement du plan d'actions 2019 2022 visant à assurer la promotion de la Véloscénie,
- d'autoriser le M. le Président du Conseil départemental à signer la convention de partenariat jointe à la délibération.

Les crédits correspondants seront prélevés sur le chapitre 65 – imputation A 8000 6568.22.

Reçue en Préfecture le : 17 décembre 2019

D.54. LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé de prendre acte de la communication sur les destructions de nids de frelons asiatiques et d'autoriser le GDSCO à verser les subventions du Département, en complément de celles des collectivités partenaires, pour la destruction des 115 nids, au profit des 114 bénéficiaires figurant dans le tableau joint en annexe à la délibération.

Reçue en Préfecture le : 17 décembre 2019

D.45. DISPOSITIFS RELAIS RATTACHES AUX COLLEGES ORNAIS - DEMANDES DE SUBVENTION 2019

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'attribuer une subvention globale de 11 000 € pour le fonctionnement pour l'année civile 2019 des dispositifs relais respectivement rattachés, soit :

Classe relais – collège Racine d'Alençon : 5 500 €
Atelier relais – collège Rostand d'Argentan : 5 500 €

Ce montant de 11 000 € sera prélevé au chapitre 65 imputation B5004 65 6568 221 autres participations du budget départemental 2019.

Reçue en Préfecture le : 18 décembre 2019

D.46. DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2019 - COLLEGE GASTON LEFAVRAIS DE PUTANGES-LE-LAC

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'accorder une subvention exceptionnelle de 10 000 € au collège Gaston Lefavrais de Putanges-le-Lac correspondant à une aide pour la prise en charge de dépenses de viabilisation suite à la forte augmentation du gaz propane en citerne.

La somme de 10 000 € sera imputée au chapitre 65 imputation B5004 65 65737 221 subvention de fonctionnement aux autres établissements publics locaux, du budget départemental 2019.

Reçue en Préfecture le : 18 décembre 2019

D.47. REVERSEMENT DU CREDIT NOURRITURE DU COLLEGE D'ECOUCHE-LES-VALLEES SUITE AUX TRAVAUX DE RESTRUCTURATION

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'autoriser le recouvrement de la somme de 38 254,15 € auprès du collège G. Brassens d'Ecouché-les-Vallées en remboursement des prestations de restauration prises en charge directement par le Département pendant les travaux de restauration du collège et dans la mesure où le collège assure le fonctionnement de la demi-pension (encaissement du prix de la restauration). La recette sera imputée au chapitre 77 imputation B5004 77 7788 221.

Reçue en Préfecture le : 18 décembre 2019

D.48. SUBVENTION AU TITRE DE L'ACTION CULTURELLE

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'attribuer sur l'action animation (9333) et de prélever sur les crédits inscrits sur le chapitre 65 imputation B5003 65 6574 311, subventions de fonctionnement aux personnes, associations et autres organismes de droit privé du budget principal 2019 la subvention suivante :

AIDE A L'EDITION

Association « La Dentelle au Point d'Alençon » - Alençon

5 000 €

Reçue en Préfecture le : 18 décembre 2019

D.49. DEMANDE DE SUBVENTION DES « AMIS DE MARCEL PIERRE »

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

<u>ARTICLE 1</u>: d'attribuer une subvention de 2 500 € à l'association « Les Amis de Marcel Pierre » pour la restauration de *l'Histoire de la Poste* et la création d'un espace Marcel Pierre.

ARTICLE 2: de prélever cette subvention au chapitre 65 imputation B5007 65 6574 312, subventions de fonctionnement aux personnes, associations et autres organismes de droit privé, du budget principal 2019.

Reçue en Préfecture le : 16 décembre 2019

D.50. DEMANDE DE SUBVENTION DU COMITE JUNO CANADA NORMANDIE

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

<u>ARTICLE 1</u>: d'attribuer une subvention de 500 € à l'association Comité Juno Canada Normandie pour l'érection d'une stèle à la mémoire des forces combattantes canadiennes à Chambois.

<u>ARTICLE 2</u>: de prélever cette dépense sur les crédits inscrits sur le budget principal au chapitre 65 imputation B5007 65 6574 312, subventions de fonctionnement aux personnes, associations et autres organismes de droit privé.

Reçue en Préfecture le : 16 décembre 2019

D.51. AIDES A LA JEUNESSE (9327)

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1: d'accorder dans le cadre de l'action des aides à la jeunesse (9327) du programme collèges − formation initiale − jeunesse (932) les aides financières suivantes pour un montant total de 10 670 €

Annexe 1 : 34 bourses jeunesse :

-	Formation BAFA	1 400 €
-	Approfondissement BAFA	2 000 €

Annexe 2 : 44 bourses allocations vacances : 5 270 €

Annexe 3 : 1 dossier jeunesse du comité des sports et de la jeunesse : 2 000 €

ARTICLE 2 : de prélever ces aides en dépenses de fonctionnement du budget départemental 2019, au chapitre 65, sur les imputations suivantes :

- B5005 65 6513 33, bourses (annexes 1 et 2) pour un montant total de 8 670 €
- B5005 65 65734 33, subventions aux communes et structures intercommunales (annexe 3) pour un montant total de 2 000 €

Reçue en Préfecture le : 16 décembre 2019

D.52. ANIMATION SPORT (931)

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé :

ARTICLE 1: d'accorder dans le cadre du programme sport (931), les aides financières suivantes :

- Pour 2019, un montant total de 7 789 €pour les manifestations sportives locales (annexe 1),
- Pour 2020, un montant total de 135 930 € pour les manifestations d'envergure (annexe 2) et l'association de gestion de la Maison départementale des sports (annexe 3).

<u>ARTICLE 2</u>: de prélever, en dépenses de fonctionnement au chapitre 65 imputation B5005 65 6574 32 subventions aux personnes et associations:

La somme de 7 789 €sur les crédits 2019, correspondant à l'annexe 1 La somme de 135 930 €sur les crédits 2020 correspondant aux annexes 2 et 3

<u>ARTICLE 3</u>: de verser aux bénéficiaires concernés, les aides mentionnées dans l'annexe 1 en 2019 et dans les annexes 2 et 3 en 2020.

ARTICLE 4 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer la convention à intervenir avec l'association de gestion de la maison départementale des sports et les organisateurs de manifestations d'envergure pour l'année 2020.

Reçue en Préfecture le : 16 décembre 2019

D.55. DESIGNATION DE CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS

La Commission permanente du Conseil départemental a décidé de désigner au sein du Conseil d'administration de l'Agence régionale de l'orientation et des métiers de Normandie :

- Titulaire: Mme Christine ROIMIER,

- Suppléante : Mme Marie-Françoise FROUEL.

Reçue en Préfecture le : 16 décembre 2019